

Direction départementale des territoires

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

Tours, le 31 mai 2023

5 projets d'arrêtés préfectoraux réglementant la saison de chasse 2023-2024 en Indre-et-Loire et leurs annexes.

Motifs de la décision prise à l'issue de la participation du public

établie dans le cadre de la consultation du public conformément aux dispositions prévues par l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement

1/ Rappel contexte et objet de la consultation

Les dégâts de grand gibier en milieu agricole et en milieu forestier connaissent une augmentation constante depuis plusieurs années. Néanmoins, la recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique doit donner le cap des objectifs à atteindre et formalisés au travers des différents arrêtés qui réglementent l'exercice de la chasse en Indre-et-Loire :

- 1 : Un arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département d'Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024 (hors blaireau) ;
- 2 : Un arrêté cadre fixe les objectifs du plan de chasse du grand gibier en Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024 ;
- 3 : Un arrêté fixant le cadre du plan de chasse du lièvre dans le département d'Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024 ;
- 4 : Un arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans le département d'Indre-et-Loire du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ;
- 5 : Un arrêté définissant les secteurs où la présence de la loutre ou du castor d'Eurasie est avérée dans le département d'Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024 .

Les différents arrêtés préfectoraux soumis à consultation vise à adapter les mesures de gestion et de contrôle de l'exercice de la chasse pour la campagne 2023-2024, afin de répondre aux objectifs suivant :

- Être conforme au Code de l'environnement ;
- Proposer une adaptation des prélèvements d'animaux suite aux retours sur les dégâts déclarés et des désordres enregistrés en mieux agricoles, forestiers et urbanisés lors de la précédente campagne ;
- Préciser les modalités de suivi et de contrôle des plans suite aux accords nationaux entre l'État et la Fédération nationale des chasseurs
- Permettre une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité de modalités de l'exercice

de la chasse pour les usagers directs concernés et pour le grand public.

Ces arrêtés avaient auparavant été examinés par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le jeudi 27 avril 2023, et approuvés à la majorité en l'état.

2/ Rappel des modalités de consultation

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté, pris en application des articles R.211-67 du Code de l'environnement, et ses annexes ont été mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État en Indre-et-Loire pendant une période de vingt et un (21) jours, du 2 mai au 22 mai 2023 (inclus).

Les observations sur le projet d'arrêté ont pu être formulées dans ce cadre

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr;
- par voie postale, en adressant un courrier à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

3/ Motifs de la décision prise à l'issue de la participation du public

Les observations formulées dans cadre de la participation du public sur les projets d'arrêté ont fait l'objet d'une synthèse et d'une prise en compte détaillée dans une note dédiée, mise en ligne avec le présent document.

L'ensemble des éléments de réponse étant exposé en détail dans la note de synthèse, les motifs de la décision (énoncés ci-dessous) ne prennent en compte que les modifications apportées aux projets d'arrêté soumis à la participation du public.

3.1 : Arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département d'Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024 (hors blaireau)

L'arrêté sera signé sans modification.

3.2 : Arrêté cadre fixant les objectifs du plan de chasse du grand gibier en Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024

L'arrêté sera signé sans modification.

3.3 : Arrêté fixant le cadre du plan de chasse du lièvre dans le département d'Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024

Ce texte n'a fait l'objet que d'une remarque à l'occasion de la consultation du public et l'arrêté sera donc signé sans modification.

3.4 : Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans le département d'Indre-et-Loire du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

L'arrêté sera signé sans modification.

3.5 : Arrêté définissant les secteurs où la présence de la loutre ou du castor d'Eurasie est avérée dans le département d'Indre-et-Loire pour la campagne 2023-2024

Lors de la consultation, différentes remarques relatives à la liste (et carte attenante) ont été prises en compte et le texte proposé est ainsi corrigé.

La directrice départementale des territoires

Signé

Corinne BIVER